

Activités et ateliers



Énergies renouvelables



Économies d'énergie



Subventionnées par

équiwatt

COOPERATION INTER-CANTONALE, UN TRAIT PLUS



Commune de
St-Sulpice

INFRASTRUCTURE DE RECHARGE

Bâtiments de plus de 2 logements ou d'activité
50% de la subvention cantonale, max. CHF 3'000.-

CAPTEURS PHOTOVOLTAÏQUES

CHF 200.-/kWc, max. CHF 3'000.-
Montant plafonné à 20 % du coût des travaux

CAPTEURS THERMIQUES

P < 3 kW ou ECS habitat individuel : CHF 1'500.-
P > 3 kW : CHF 1'125.- + 125.-/kW, max. CHF 3'000.-

CECB® PLUS

30% de la subvention cantonale, max. CHF 450.-

KIT ÉQUIWATT composé d'un pommeau de douche économique, d'une ampoule LED de 6W, d'un économiseur d'eau, etc.

CHF 10.- à commander directement sur www.equiwatt.ch/kit

REPLACEMENT DE HAIES ET/OU DE CLÔTURES PAR DES HAIES INDIGÈNES

20% du coût de la démarche sur une parcelle privée, max. CHF 1'500.-

ABONNEMENT DEMI-TARIF CFF

Jeunes/seniors
50% du coût

ABONNEMENT D'ESSAI MOBILITY
CHF 39.90

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle
20% du coût, max. CHF 300.- pour l'achat d'un appareil électroménager appartenant aux classes énergétiques éligibles à la prime, à demander sur www.equiwatt.ch

VÉLOS ÉLECTRIQUES

20% du coût, max. CHF 400.-

VÉLOS MÉCANIQUES

30% du coût, max. CHF 300.-

PROFITEZ ÉGALEMENT DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Visibles sur le site internet de la commune : www.st-sulpice.ch

REPLACEMENT CHAUDIÈRE À GAZ OU MAZOUT

PAC air/eau

P < 20 kW : CHF 2'000.-
P > 20 kW : CHF 100.-/kW
Max. : CHF 4'000.-

PAC sol/eau eau/eau

P < 20 kW : CHF 6'000.-
P > 20 kW : CHF 1'200.-
+ CHF 240.-/kW, max. : CHF 8'000.-

REPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

PAC air/eau

P < 20 kW : CHF 3'000.-
P > 20 kW : CHF 150.-/kW,
max. CHF 6'000.-

PAC sol/eau eau/eau

P < 20 kW : CHF 6'600.-
P > 20 kW : CHF 1'200.-
+ CHF 270.-/kW, max. : CHF 10'800.-

MOTOCYCLES ÉLECTRIQUES

20% du coût, max. CHF 750.-

Biodiversité



Mobilité